

Méfaits de l'acide phénique

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **18 (1910)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682734>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Méfais de l'acide phénique

Il y a quelques années, on ne jurait, pour désinfecter les plaies, que par l'acide phénique. Les solutions phéniquées étaient partout: à la salle d'opération, dans les cabinets des médecins, dans les petites pharmacies de maison. On disait bien que l'acide phénique était un poison, qu'il pouvait être dangereux, — aussi d'autres préparations vinrent le remplacer en chirurgie comme à domicile. Le sublimé corrosif, le lysol, le lysoforme, pour ne citer que les désinfectants les plus connus et les plus en usage, furent employés de préférence à l'acide phénique.

Cependant nombreuses sont les personnes qui ont gardé leur confiance aux préparations phéniquées, aux pommades et aux solutions contenant ce désinfectant.

Nous voudrions répéter ici que *l'acide phénique est dangereux*, parce que son application sur des plaies peut provoquer de graves désordres et que les pansements faits avec ce désinfectant peuvent entraîner des nécroses, c'est-à-dire la mort des tissus mis en contact avec la préparation phéniquée.

Si nous avons pensé devoir écrire ces lignes c'est que nous avons vu tout dernièrement un de ces cas de nécrose, tels qu'il s'en présente encore assez fréquem-

ment. Il s'agissait d'une jeune fille qui, légèrement blessée au petit doigt de la main gauche, avait cru bien faire en y appliquant deux jours de suite des compresses phéniquées.

Elle avait, disait-elle, versé quelques gouttes d'acide phénique dans un verre d'eau, et avait appliqué sur son doigt des compresses avec cette solution.

Deux jours après, au lieu des compresses, elle se pansait le doigt avec une pommade phéniquée qu'elle avait obtenue dans une pharmacie.

Le doigt devint noir, les tissus insensibles prirent un aspect momifié; elle consulta un docteur. Résultat de la consultation: il fallut enlever le doigt à la racine, afin d'éviter de plus graves désordres! La jeune fille avait la main mutilée pour toujours.

Nous insistons donc sur le danger très réel d'employer l'acide phénique qui doit être proscrit de toutes les maisons, et dont les samaritains n'ont pas à se servir. Laissons donc l'acide phénique au seul usage des médecins qui ne s'en serviront qu'à bon escient et qui, eux seuls, peuvent assumer la responsabilité des conséquences possibles de son emploi.

D^r M^l.

Correspondance

Samaritains et carte de légitimation

Monsieur le Rédacteur,

Vos correspondants n'ont parlé jusqu'ici que de samaritains enrôlés dans une section, ou pouvant l'être.

Or, il y a, par le monde, des samaritains isolés. Ils ne peuvent pas faire partie d'une section, parce qu'il n'y en a point dans la localité. Ils n'ont ainsi l'occasion ni de prendre part à des exercices, ni